



## Carte d'identité de la réserve naturelle

|   |  |
|---|--|
| <b>Commune – Propriétaires</b>                  | Chancy – Etat de Genève, domaine public communal.  |
| <b>Localisation</b>                             | Située au sud-ouest du canton, dans les Bois de Chancy et incluse dans le vallon de la Laire.  |
| <b>Surface</b>                                  | 9,5 hectares dont près de la moitié de pinède à molinie.   |
| <b>Accueil des visiteurs</b>                    | Les visiteurs peuvent découvrir les richesses de la réserve grâce aux cheminements qui la parcourent; des zones de pique-nique sont situées à proximité.   |
| <b>Historique</b>                               | Utilisation du site par l'armée depuis les années 1970, en tant que zone tampon de la place de tir des Raclerets.  |
| <b>Milieux d'intérêt</b>                        | Pinède et ses prairies sèches.   |
| <b>Pour les curieux de nature</b>               | Bacchante, mante religieuse, sonneur à ventre jaune, pouillot siffleur, tourterelle des bois, pinson des arbres, épipactis des marais, aster amelle, laser de Prusse, blackstonie perfoliée, molinie, pin sylvestre. |
| <b>Pour les plus naturalistes</b>               | Criquet italien, orvet fragile, mésange huppée, platanthère à fleurs verdâtres, laïche tardive.  |
| <b>Date de la première mise sous protection</b> | Plan de site du vallon de la Laire en 1980 puis réserve biologique forestière en 1982 (concernait près de 1,5 ha).   |

### Accueil des visiteurs

Bienvenue dans la réserve naturelle du Bois des Bouchets! Ce site exceptionnel aux accents méditerranéens est situé au cœur du massif des Bois de Chancy, à l'extrémité sud-ouest du canton. Il se trouve juste à côté du site militaire des Raclerets, dans le vallon de la Laire.

Plusieurs cheminements, dont un chemin de randonnée pédestre et une piste cavalière, permettent de découvrir la réserve, que vous pourrez aussi explorer en dehors des sentiers balisés. Des zones de pique-nique sont à votre disposition sur les bords de la Laire. Pour les bons marcheurs, il faudra une vingtaine de minutes pour accéder à la réserve depuis l'arrêt de bus Chancy-Raclerets. Des places de stationnement sont disponibles le long de la Route de Valleiry.

Après avoir visité le Bois des Bouchets, vous pourrez découvrir les richesses forestières du vallon du Longet ou vous promener le long de la Laire, un cours d'eau particulièrement riche pour

la nature. De l'autre côté de la frontière, n'hésitez pas à aller vous balader aux Teppes de la Repentance, un milieu protégé qui est un autre refuge important pour la biodiversité locale.



**Situés en périphérie d'une place de tir de l'armée, certains cheminements ne sont accessibles qu'en dehors des périodes de tirs: veillez à vous référer aux indications sur place. Afin de préserver la flore fragile, merci de renoncer à toute cueillette dans le périmètre protégé et de ne pas y faire de feux.**

**Pour respecter la tranquillité de la faune, merci de garder votre chien en laisse et de rester sur les sentiers autorisés (voir signalisation sur place). Compte tenu de la présence de nombreux oiseaux d'eau, vos compagnons à quatre pattes doivent aussi être tenus en laisse toute l'année sur le secteur du vallon de la Laire, en amont du pont de Valleiry (zone OROEM).**

## Historique du site

Bien que la nature du sol du Bois des Bouchets soit assez pauvre, quelques zones de cultures en herbage ont été exploitées jusqu'au milieu des années 1960. Puis cette activité a cessé et le milieu, essentiellement caractérisé par de la molinie et des pins, s'est petit-à-petit refermé. Depuis le début des années 2000, des mesures de revitalisation ont permis de rouvrir certains secteurs forestiers.

L'utilisation de la place de tirs des Racclerets date des années 1970. Au départ, les terrains mis en place dans le vallon étaient la propriété d'une usine d'armement qui y faisait ses tests. Il paraîtrait même que les tirs étaient effectués sur des plaques métalliques provenant d'un ancien navire militaire allemand ! Puis ces terrains sont devenus la propriété de l'Etat de Genève, qui a augmenté la surface de la zone de tirs, encore utilisée par l'armée aujourd'hui.

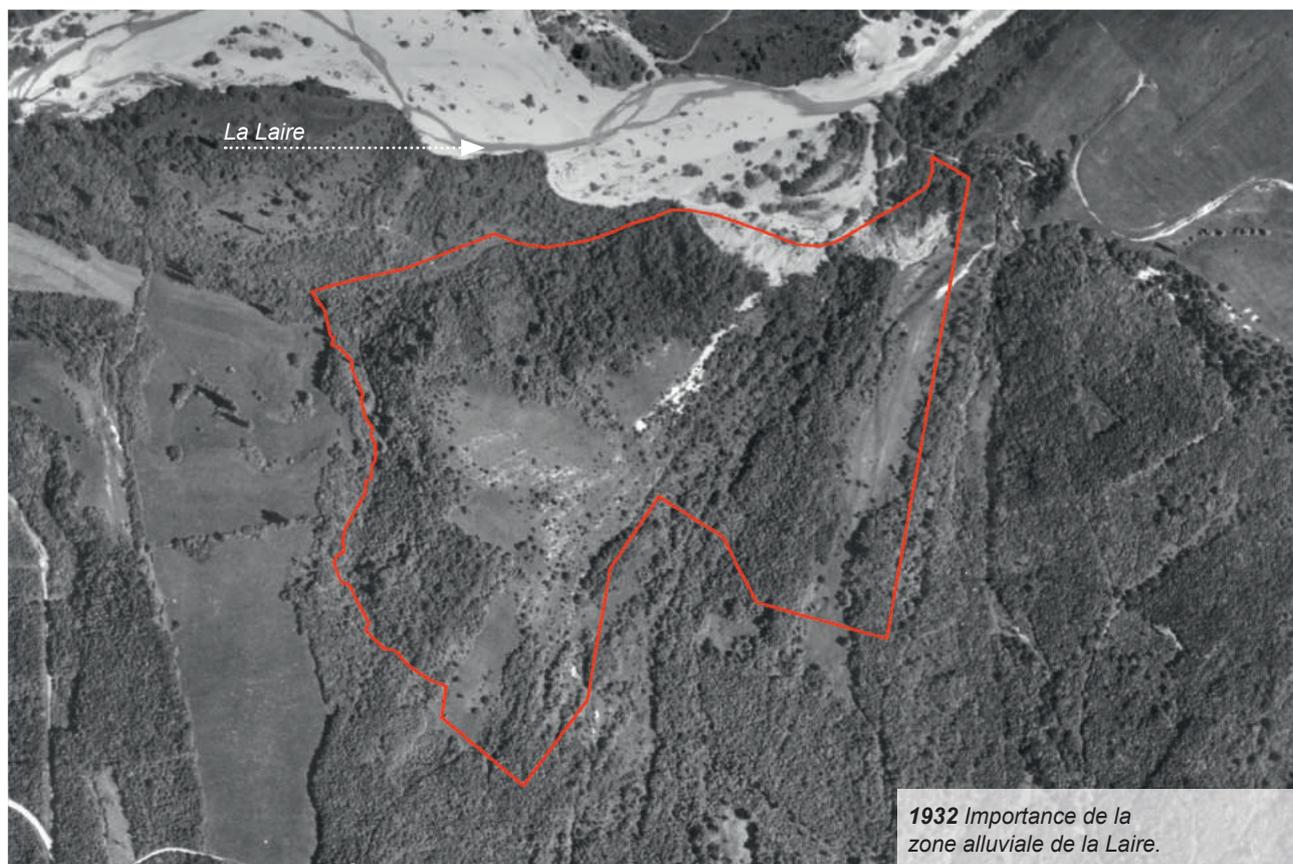
### D'où vient ce nom ?

Le terme régional de « bouchet » est dérivé du latin *boschia*, *boscaticum*, *boschetum*. Il désigne donc un lieu riche en bosquets, recouvert de buissons ou une petite zone boisée.



Dans les années 1980, les Bouchets étaient densément végétalisés

## Cartes historiques

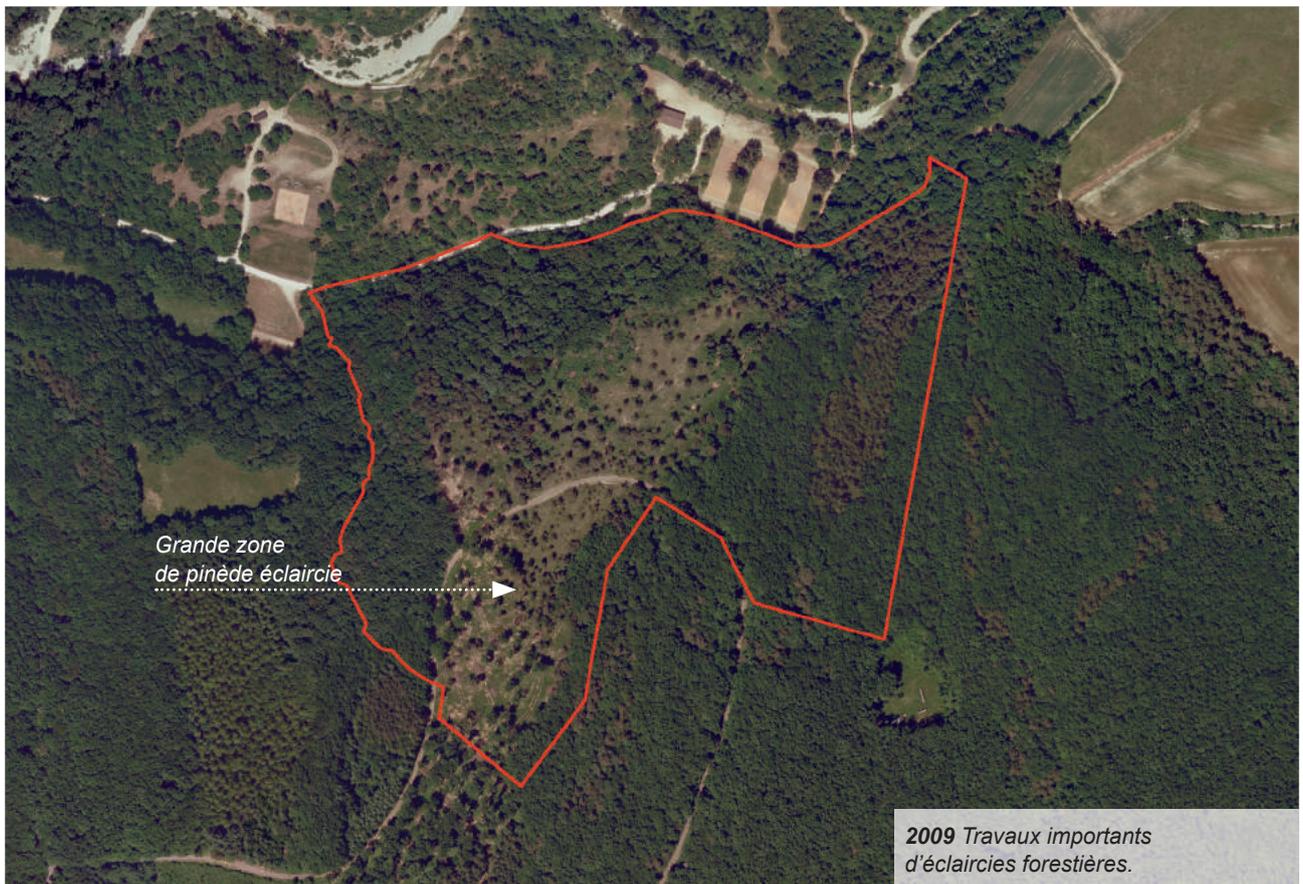
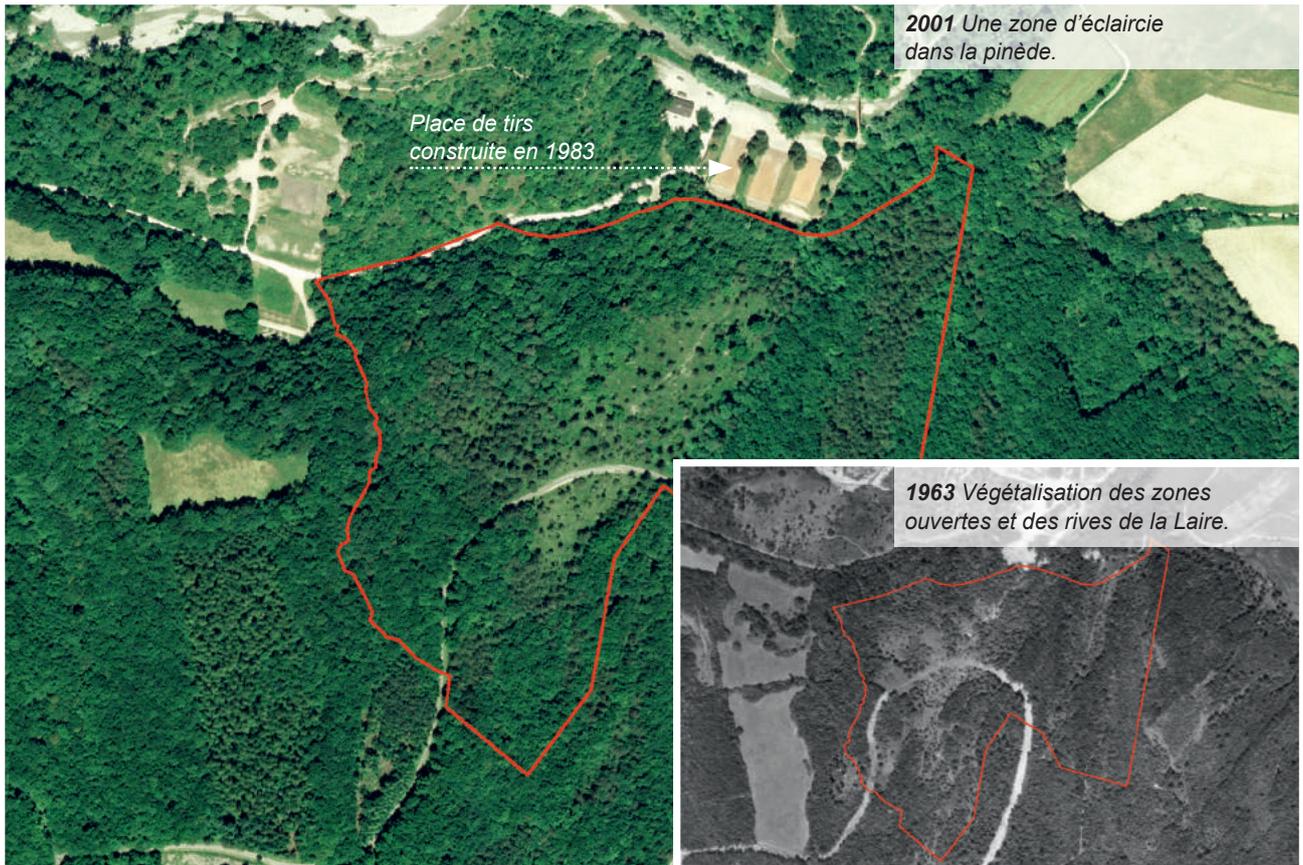


1932 Importance de la zone alluviale de la Laire.

— Périimètre de la réserve naturelle

0 50 100 200 Mètres

## Cartes historiques



— Périmètre de la réserve naturelle

## Pour les curieux de nature

La pinède offre de nombreuses zones ensoleillées.



1

J  
F  
M  
A  
M  
J  
J  
A  
S  
O  
N  
D

Epipactis des marais



2

J  
F  
M  
A  
M  
J  
J  
A  
S  
O  
N  
D

Pouillot siffleur



3

J  
F  
M  
A  
M  
J  
J  
A  
S  
O  
N  
D

Mante religieuse



4

J  
F  
M  
A  
M  
J  
J  
A  
S  
O  
N  
D

Blackstonie perforliée



5

J  
F  
M  
A  
M  
J  
J  
A  
S  
O  
N  
D

Molinie

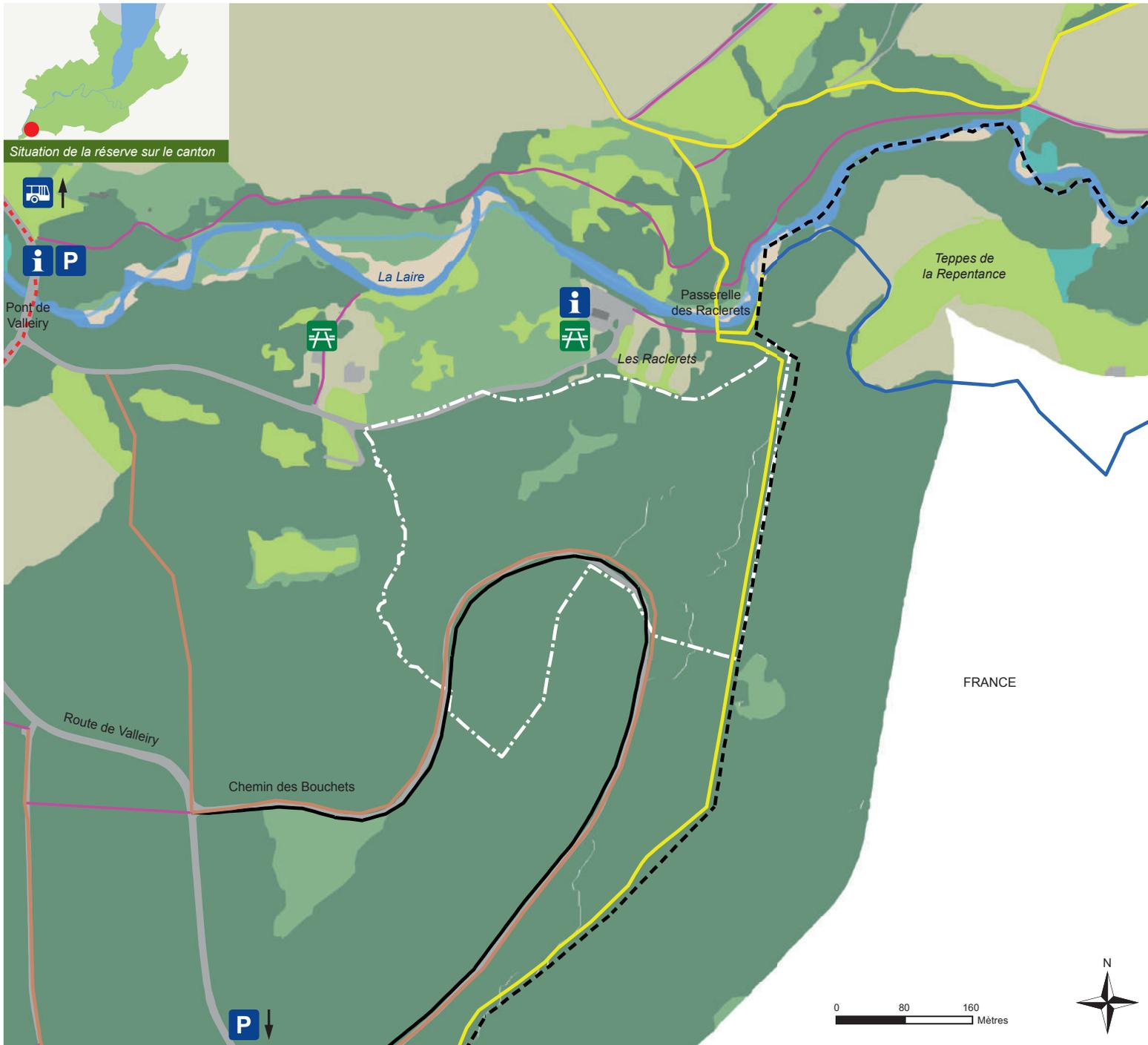


6

J  
F  
M  
A  
M  
J  
J  
A  
S  
O  
N  
D

Pinson des arbres

Illustrations : P. Baumgart/Etat de Genève



Situation de la réserve sur le canton

### Accès, cheminements et infrastructures

- Périmètre de la réserve naturelle
- Cheminement autorisé, chemin de randonnée pédestre
- Cheminement autorisé
- Cheminement autorisé et parcours cavaliers
- Routes et chemins
- Réseau français de randonnée pédestre
- Itinéraire cycle évasion : Route du Rhône
- Frontière

- Zone ouverte, prairie
- Forêt
- Forêt claire
- Plans d'eau, cours d'eau
- Zone humide
- Zone agricole
- Zone bâtie

Zone de pique-nique

Panneau d'information

Parking à disposition

Arrêts TPG



FRANCE

0 80 160 Mètres



## Pour les curieux de nature

De grandes zones ont été rouvertes dans la pinède.



1

J  
F  
M  
A  
M  
J  
J  
A  
S  
O  
N  
D

Pin sylvestre



2

J  
F  
M  
A  
M  
J  
J  
A  
S  
O  
N  
D

Tourterelle des bois



3

J  
F  
M  
A  
M  
J  
J  
A  
S  
O  
N  
D

Bacchante



4

J  
F  
M  
A  
M  
J  
J  
A  
S  
O  
N  
D

Laser de Prusse



5

J  
F  
M  
A  
M  
J  
J  
A  
S  
O  
N  
D

Sonneur à ventre jaune



6

J  
F  
M  
A  
M  
J  
J  
A  
S  
O  
N  
D

Aster amelle

Illustrations : P. Baumgart/Etat de Genève

### Pour en savoir plus...

La réserve naturelle du Bois des Bouchets est particulièrement remarquable pour ses caractéristiques méditerranéennes qui offrent à ses visiteurs un petit air de sud tout en restant à Genève. La végétation typique des prairies maigres confère à la réserve le statut de site prioritaire pour la conservation de la flore cantonale. Très riche en orchidées et en espèces menacées, le site abrite l'ophrys mouche (*Ophrys insectifera*), la platanthère à fleurs verdâtres (*Platanthera chlorantha*), le plantain serpentant (*Plantago serpentina*) et le pissenlit des marais (*Taraxacum palustre* aggr.). Une grande partie de ces espèces rares, au même titre que la laïche tardive (*Carex viridula*) et le genêt ailé (*Genista sagittalis*), sont visibles dans les bandes herbeuses qui longent les chemins forestiers.

Les caractéristiques forestières de la réserve, où se retrouvent des zones peuplées de chênes et des zones plus ouvertes de pinèdes, en font un lieu propice pour accueillir la bacchante (*Lopinga achine*), un papillon rare et menacé dans le canton mais bien représenté dans le vallon de la Laire.

L'entretien adapté des zones de pinède permet aux reptiles – comme le lézard vert, l'orvet fragile et la couleuvre à collier – de trouver les

conditions qui leur sont nécessaires. Les sauterelles et criquets occupent les prairies pour se nourrir et se reproduire : le barbitiste des bois (*Barbitistes serricauda*), le criquet italien (*Caliptamus italicus*) et l'oedipode rouge (*Oedipoda germanica*) par exemple.

Le site voisin des Raclerets, grâce à la richesse de ses habitats, héberge des populations d'amphibiens exceptionnels. On y rencontre des espèces rares comme la salamandre tachetée et le sonneur à ventre jaune, sans oublier la dernière population de crapaud accoucheur du canton. Des amphibiens peuvent aussi être vus ou entendus dans la pinède du Bois des Bouchets, où sont présentes quelques petites mares temporaires.



### Des ombrelles florales

Le laser de Prusse (*Laserpitium prutenicum*) est une plante inféodée aux prairies de hautes herbes (molinie). En danger d'extinction en Suisse, l'une des dernières populations de l'espèce se trouve au Bois des Bouchets. Pouvant atteindre 80 cm de haut, ses fleurs blanches forment des plateaux – que l'on appelle ombelles – qui reposent sur une tige anguleuse, hérissée de poils raides.



P. Martin

Les mammifères ne sont pas en reste : la réserve des Bouchets joue le rôle de zone refuge pour les animaux sensibles au dérangement, comme le blaireau qui y creuse ses terriers, tandis que des corridors naturels sont régulièrement empruntés par la grande faune qui circule entre les marais de l'Etournel et les Bois de Chancy.

Les oiseaux forestiers présents sur le canton, à l'instar de la mésange huppée, sont presque tous présents dans la réserve. On y retrouve aussi les territoires de plusieurs espèces de rapaces, aussi bien nocturnes que diurnes.



Le mâle de l'alyte transporte ses œufs avec ses pattes arrières.

### Un mâle très maternel

L'alyte, ou crapaud accoucheur (*Alytes obstetricans*), est un petit amphibien aux pupilles verticales. Son chant caractéristique est une suite de notes flûtées, semblable au chant du hibou petit-duc (*Otus scops*). Lors de la reproduction, le mâle récupère le chapelet d'œufs de la femelle et les enroule autour de ses tibias. Il transporte ainsi cette ponte, voire celle d'autres femelles, durant plusieurs semaines en allant si nécessaire humidifier les œufs dans des flaques d'eau. Juste avant l'éclosion, il dépose la ponte dans un point d'eau où les têtards pourront se développer.

### Mesures de gestion et de restauration

La gestion de la réserve naturelle du Bois des Bouchets est définie dans le plan de gestion de la Laire – Vers-Vaux (2009). Plusieurs mesures spécifiques ont été mises en place pour améliorer la richesse du site en rétablissant l'ensoleillement de certains secteurs : réalisation de coupes d'éclaircies afin d'obtenir une alternance entre zones boisées et clairières, aménagement de lisières étagées.

Afin de conserver les qualités biologiques de la pinède à molinie et d'éviter son embuissonnement, les prairies sont fauchées tardivement en fin d'été ou en automne tous les 2 ans, en alternance. Des interventions de stabilisation sont réalisées dans la chênaie afin de limiter le développement des arbustes et des buissons, au profit de la végétation du sol. Les buissons de genévriers, peu fréquents dans le canton, sont conservés.

Les produits de la fauche ainsi que les branchages lors des coupes d'arbres sont entreposés sur le site sous forme de tas bien exposés au soleil, ce qui offre des habitats précieux pour la petite faune, notamment les reptiles. Des bacs sont mis en place afin de favoriser la reproduction d'un petit crapaud, le sonneur à ventre jaune.

Des mesures de lutte sont prises contre les solidages et les robiniers faux-acacias, des plantes exotiques envahissantes.



Les coupes d'arbres sont nécessaires pour éclaircir la pinède.

## Mesures de gestion récentes

|  |           |
|--|-----------|
| Ouverture de la pinède à molinie.  | 2001      |
| Importantes coupes d'éclaircies dans les secteurs de pinède et de chênaie. | 2008-2009 |
| Nouvelles éclaircies et réouvertures dans la pinède et la chênaie.         | 2011      |

## Législation et protections

La Confédération, au travers de la loi sur la protection de la nature (LPN, 1966), inventorie les objets d'importance nationale, qu'il s'agisse de biotopes ou de paysages rares ou particuliers. Les Cantons sont ensuite responsables de leur protection de leur surveillance. A Genève, les textes de référence sont la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS, 1976) et son règlement d'application (RPPMF, 2007).

Lorsque la réserve se trouve en forêt, les lois sur les forêts (LFo, 1991 et LForêt, 1999) s'appliquent également, venant ainsi confirmer le statut de réserve forestière décrété en 1982. La loi genevoise exige que les réserves naturelles, approuvées par arrêtés du Conseil d'Etat, bénéficient d'un plan de gestion. Celui-ci définit la gestion des milieux et les droits et usages du public.

## Protections fédérales et internationales

|   |   |
|---|---|
| Inventaire des sites de reproduction de batraciens (OBat, 451.34)   | depuis 2001, révision en 2007 (n° GE 15)      |
| Inventaire fédéral des paysages d'importance nationale (OIFP, 451.11)   | depuis 1977, révision en 1996 (n°1204)        |
| Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale (OPPS, RS 451.37)                        | depuis 2010 (n°972)                           |
| Inventaire des réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale (OROEM, 922.32) | depuis 1991, révisions en 2001 et 2009 (n° 9) |
| Site du réseau émeraude (Convention de Berne)   | depuis 2009 (n° 26)                           |

## Protections cantonales

|   |                             |
|---|-----------------------------|
| Réserve naturelle (RPPMF, L4 05.11) et réserve forestière (LForêt, M 5 10)        | depuis 2011                 |
| Plan de site du vallon de la Laire (L 4 05.15)                                    | depuis 1980                 |
| Protection générale des rives du Rhône (LPRRhône, L 4 13)                         | depuis 1989                 |
| Sites prioritaires pour la conservation des plantes vasculaires (RPPMF, L4 05.11) | depuis 2011 (n° 103 et 100) |

## Mes notes de terrain



### A propos

Sites de reproduction de batraciens d'importance nationale du canton de Genève, 2010, Etat de Genève.

Conservation des plantes vasculaires du canton de Genève : espèces et sites prioritaires, 2011. Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève.

Nature dans le canton de Genève : bilan de 10 ans d'actions et perspectives, 2010, Etat de Genève.

Site Internet de la Direction générale de l'agriculture et de la nature : [www.ge.ch/nature/reserves](http://www.ge.ch/nature/reserves)